#### **VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES**

# AIDE POUR MA BELLE MERE

Par Profil supprimé Postée le 31/07/2016 23:56

Bonjours ma belle mère et alcoolique depuis plusieurs année elle a eu quelques soucis dans sa vie qui l'on fait tombé dans l'alcool depuis 1an elle n'est plus gérable du tout elle et méchante vas travailler en aillant de l'alcool de plus en plus elle écoute quand on dialogue avec elle mais des qu'on pars tout et oublier et elle recommence.. le dialogue ne fonctionne pas la gentillesse la méchanceté nous avons tout essayer rien ne change. Aujourd'hui elle ces fait contrôler et retiré son permis de conduire et a l'air d'accepter l'idée du cure mais elle pense qu'on veux l'enfermer, quel démarche ces enfants doivent entreprendre pour lui faire suivre une cure ? et comment lui faire comprendre que nous voulons pas l'enfermer ? mais l'aider de notre mieux ne pouvant pas être présent h24 avec elle il lui faut l'aide de professionnel pour se soigner sachant que ma belle mère boit de très grosse quantité d'alcool a meme la bouteille et a n'importe quel heure Merci pour votre reponse

#### Mise en ligne le 03/08/2016

Bonjour,

Si votre belle-mère souhaite se faire aider dans ses difficultés avec l'alcool, si elle est d'accord pour faire une cure, elle peut se rapprocher d'une consultation spécialisée qui l'accompagnera dans cette démarche. Les hospitalisations pour les sevrages en alcoologie n'ont rien à voir avec de l'enfermement, elles ont lieu dans des services dédiés où les personnes restent libres de rester ou de partir. Vous pouvez tenter de rassurer votre belle-mère en lui disant que les soins sous contraintes en alcoologie n'existent pas.

Il nous semble important de préciser que le temps d'hospitalisation est rarement suffisant pour résoudre l'ensemble d'une problématique alcool et qu'il est vivement recommandé de poursuivre un suivi régulier après le sevrage hospitalier. Ce suivi peut avoir lieu dans l'unité hospitalière quand des consultations externes sont possibles ou dans des CSAPA (Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). L'ensemble de ces soins est confidentiel et gratuit.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de ces différents lieux de soins pour en informer votre belle-mère. Si elle souhaite plus de précisions, si des craintes subsistent, vous pouvez lui proposer de nous joindre, nous prendrons le temps d'échanger avec elle sur ses difficultés et sur les modalités de prise en charge.

Nous restons disponibles si vous aussi avez besoin de revenir vers nous. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat de 14h à 2h.

Cordialement.

# POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

#### CENTRE DE SOIN - ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE (ANPAA)

70, route de Rouen 80100 ABBEVILLE

Tél: 03 22 24 73 06

Accueil du public : Lundi, mercredi 9h-13h et 14h-17h, et vendredi de 14h à 17h

Voir la fiche détaillée

# CONSULTATION D'ADDICTOLOGIE DU C.H. D'ABBEVILLE ET EQUIPE DE LIAISON

43, rue de l'Isle Unité mobile d'addictologie 80142 ABBEVILLE

Tél: 03 22 25 53 00

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Voir la fiche détaillée

# PERMANENCE D'ACCUEIL LE MAIL

52 rue du soleil levant appartement n°1 RDC 80100 ABBEVILLE

Tél: 03 60 12 26 27

Site web: www.assoc-lemail.net

Accueil du public : Lundi de 9h à 12h00 et 13h30 à 16h30 (présence du travailleur social). Mercredi 9h-12h (présence du

psychologue et du médecin) et de 13h30 à 16h30 (présence du psychologue)

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h.

Voir la fiche détaillée

# **CENTRE DE SOINS EN ADDICTOLOGIE**

Avenue Pasteur BP 219 76200 DIEPPE

Tél: 02 32 14 74 90

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Voir la fiche détaillée